

MOT DU PRÉSIDENT

L'exécutif actuel de l'AMOM se retrouvera en fin de mandat au début de novembre. La réunion annuelle sera l'occasion de vous présenter le compte rendu de l'année écoulée. Mais plus important encore, cette rencontre devrait permettre à chacun d'entre vous de prendre connaissance des changements importants qui s'annoncent pour l'année prochaine et de vous prononcer sur le projet de réorganisation des soins de première ligne que tente de mettre au point la FMOQ avec la collaboration de toutes les associations affiliées.

Vous n'êtes pas sans savoir que la décision du ministère d'inclure les cabinets privés dans les plans d'effectifs médicaux des Régies régionales cause beaucoup d'appréhension chez un grand nombre de médecins... et à juste titre ! La Fédération a décidé d'être pro-active dans ce dossier et de proposer un modèle d'organisation avant que le ministère et la Régie régionale ne tentent d'en imposer un. Ce projet impliquera cependant des changements majeurs dans les habitudes de pratique et ne peut être sanctionné sans l'approbation d'une majorité significative de médecins omnipraticiens. C'est par le biais des réunions annuelles de toutes les associations affiliées que la FMOQ soumettra ce projet aux médecins. Le projet élaboré par le comité "ad hoc" sera par la suite modifié selon les représentations des médecins à ces diverses réunions avant d'être soumis à l'approbation du Conseil de décembre. Si vous croyez avoir une opinion intéressante sur le sujet, c'est le **6 novembre** qu'il faudra la dire et la défendre. Le 6 mars ou le 6 avril l'an prochain, le train sera passé. Il ne suffit pas toujours d'avoir de bonnes idées, il est également important d'avoir le bon forum et de savoir les émettre et les défendre en temps opportun...

Plusieurs sujets importants seront également à l'ordre du jour. Les programmes particuliers **d'allocation de fin de carrière** et **d'allocation de congé de maternité ou d'adoption** ont subi des changements importants au cours de l'année. Ceux et celles qui s'y intéressent pourront avoir toutes les réponses à leurs questions. Le nouveau **programme d'assurance-médicament** rendu obligatoire récemment par le gouvernement fera également l'objet d'éclaircissements nécessaires quant à la participation des médecins. Les différents plans qui sont proposés par la FMOQ ainsi que par les diverses autres associations professionnelles vous seront présentés.

Un comité spécial s'est également penché cette année à la fédération sur le problème particulier des actes non assurés. Il est tout à fait stupéfiant de constater les écarts inter-régionaux, et même les écarts entre les médecins d'une même région, concernant la facturation des actes non assurés. Certains ne savent même pas que des actes particuliers peuvent être facturés et un nombre impressionnant de médecins n'ont aucune idée de la valeur approximative de ces actes. Vu l'état des finances publiques et devant la croissance prévue du phénomène de la désassurance, la fédération a décidé de s'impliquer activement. Le but est de proposer une uniformisation de la facturation et

d'assurer une publicité adéquate au fait que la carte d'assurance-maladie n'est pas universelle quant à la couverture des services médicaux et surtout médico-administratifs. Diverses actions publicitaires au plan national sont prévues ainsi que l'instauration probable pour un temps limité d'une ligne 1-800 pour les médecins requérant de l'information.

Cette année encore, une délégation importante du Bureau de la FMOQ sera présente, dont le nouveau président, le Dr. Raynald Dutil. Les directeurs responsables du programme d'information sur les services non assurés ainsi que l'assurance-médicament seront également sur place pour répondre à vos questions.

Au plaisir de vous rencontrer à la réunion annuelle du 6 novembre à l'auberge Godefroy.

Le Président,

Raynald Gauthier m.d.